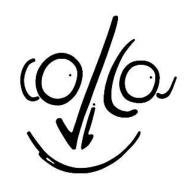
SYNDICAT SCOLAIRE



COVICOU







MÉMENTO D'ÉCOLE 2019-2020

Informations à l'attention des parents

TABLE DES MATIERES

RESPONSABLES 3	
ORGANISATION DES CLASSES 4	
ENSEIGNANT(E)S ÉCOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES	5
ENSEIGNANT(E)S ÉCOLE SECONDAIRE 5	
ENSEIGNANTES DE SOUTIEN 6	
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES 6	
HORAIRE DU 1 ^{ER} JOUR D'ÉCOLE 7	
VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 8	
SERVICES SCOLAIRES9	
SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE 10	
CONCEPT OMPP11	
TRANSPORTS SCOLAIRES 12	
COMMUNICATION 14	
ARSENCES ET DISPENSES	

RESPONSABLES

DIRECTIONS

SV	ND	ΙCΔΊ	r SCC	1 Δ	IRF
J I I	שאו		. J.L		┅

direction@covicou.ch

ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

LUANA PARATTE 032 552 06 77

info@aucarrousel.ch

CERCLE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (OMPP)

VALÉRIE RYTZ......078 604 26 08

direction.ompp@epsainti.ch

COMMISSION D'ÉCOLE DU SYNDICAT

JACQUES HIRTZEL	PRÉSIDENT	078 755 02 83
MÉLANIE TÜSCHER	VICE-PRÉSIDENTE / RESP. EJC	078 790 28 02
THIERRY GERBER	RESP. TRANSPORTS	079 410 40 84
THIERRY VUILLEUMIER	DICASTÈRE DES ÉCOLES CORMORET	078 868 61 20
MÉLANIE KELLER BERGER	DICASTÈRE DES ÉCOLES VILLERET	079 754 87 77
DANIELLE WÄCKER	MEMBRE	079 279 68 52
LAURENCE GERBER	MEMBRE	078 640 33 65
DELPHINE KÜNDIG	MEMBRE	079 294 09 07

INSPECTEUR SCOLAIRE 16^{èME} ARRONDISSEMENT

SERGE BÜTTIKER031 636 16 55

ORGANISATION DES CLASSES

RÉPARTITION DES CLASSES / ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

	DEGRÉS	LIEUX	TITULAIRES
Cycle 1	12H	Cormoret	Nathalie Parisi
	12H	Villeret	Joëlle Cudré-Mauroux
	12H	Courtelary	Valérie Kohler
Š	3Н	Courtelary	Corinne Gagnebin
	4H	Cormoret	Fabienne Py
	34H	Courtelary	Mégane Landry
	5H	Courtelary	Nicole Filippini
	6Н	Courtelary	Sarah Frey
Cycle 2	56H	Courtelary	Stéphanie Bichsel
ò	7H	Cormoret	Laurence Dubied
	8H	Courtelary	Maude Lüthi
	78H	Courtelary	Christelle Cattin
Cycle 3	9P	Courtelary	Julien Thiébaud
	9MG		Isabelle Larocque
	10PM		Romain Saurer
	11PM		Maïté Garcia
	1011G		Thierry Gyger

ENSEIGNANT(E)S ÉCOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES

Augsburger **Jeanne** jeanne.augsburger@covicou.ch **Bassard** Gérald gerald.bassard@covicou.ch **Bichsel** Stéphanie stephanie.bichsel@covicou.ch Cattin Christelle christelle.cattin@covicou.ch Dubied laurence.dubied@covicou.ch Laurence Crisci virginia.crisci@covicou.ch Virginia nicole.filippini@covicou.ch Filippini Nicole Sarah sarah.frey@covicou.ch Frey

GabbariniJoëllejoelle.gabbarini@covicou.chGagnebinCorinnecorinne.gagnebin@covicou.chGrandjeanMiriammiriam.grandjean@covicou.ch

Gugel Doris <u>doris.gugel@covicou.ch</u>

Gyger Rose-Marie <u>rose-marie.gyger@covicou.ch</u>
Kohler Toro Pinto Valérie <u>valerie.kohler@covicou.ch</u>
Landry Mégane <u>megane.landry@covicou.ch</u>
Lüthi Maude <u>maude.luethi@covicou.ch</u>
Mérillat Anne <u>anne.merillat@covicou.ch</u>

Montanaro-Spring Joëlle <u>joëlle.montanaro-spring@covicou.ch</u>

gerard.william@covicou.ch Müller Gérard nathalie.parisi@covicou.ch **Parisi Nathalie** fabienne.py@covicou.ch Py Fabienne paula.ummel@covicou.ch Paula Ummel clarisse.vaucher@covicou.ch Vaucher Clarisse gael.zwahlen@covicou.ch Zwahlen Gaël

ENSEIGNANT(E)S ÉCOLE SECONDAIRE

Baker Caryl <u>caryl.baker@covicou.ch</u>
Basso Amides <u>amides.basso@covicou.ch</u>
Gabbarini Joëlle <u>joelle.gabbarini@covicou.ch</u>
Garcia Maïté <u>maite.garcia@covicou.ch</u>

Grandjean Miriam miriam.grandjean@covicou.ch

GugelDorisdoris.gugel@covicou.chGygerThierrythierry.gyger@covicou.ch

Larocque-Tobler Isabelle <u>isabelle.larocque-tobler@covicou.ch</u>

Saurer Romain romain.saurer@covicou.ch Silvestrini matteo.silvestrini@covicou.ch Matteo Selma selma.trnjanin@covicou.ch **Trnjanin** Thiébaud julien.thiebaud@covicou.ch Julien von Mérev barbara.vonmerey@covicou.ch Barbara Vuillaume Caroline caroline.vuillaume@covicou.ch

ENSEIGNANTES DE SOUTIEN

Berberat Fabienne

Bernard Anne
Haenni-Weber Emilie
Orval Pamela
Stork Marie

MÉDIATION SCOLAIRE

Gyger Thierry

Garcia Maïté (en formation)

RESPONSABLES MITIC

(MÉDIAS, IMAGES ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION)

Vuillaume Caroline

Thiébaud Julien

ENSEIGNANTE DE NATATION

DEVOIRS ACCOMPAGNÉS

Habegger Pascal

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES

ÉCOLE DE COURTELARY / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 71
ÉCOLE ENFANTINE DE COURTELARY	032 552 06 72
ÉCOLE DE CORMORET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 73
ÉCOLE ENFANTINE DE CORMORET	032 552 06 74
ÉCOLE DE VILLERET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 75
ÉCOLE ENFANTINE DE VILLERET	032 552 06 76

HORAIRE DU 1^{ER} **JOUR D'ÉCOLE** LUNDI 19 AOÛT 2019

ÉCOLES ENFANTINES / 12H

Matin 9h30 – 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller / APRÈS-MIDI CONGÉ

ÉCOLES PRIMAIRES / 3H

Matin 9h00 – 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller

ÉCOLES PRIMAIRES / 4-8H

Matin 8h20 - 11h45

ÉCOLE SECONDAIRE / 9H

Matin 8h20 / -> PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE / PIQUE-NIQUE / FIN 15H20 ÉCOLE SECONDAIRE / 1011H

Matin 9h00 / -> PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE / PIQUE-NIQUE / FIN 15H20

- → L'APRÈS-MIDI (SELON L'HORAIRE DE CLASSE)
- → PAS D'OPTIONS POUR LE LUNDI DE LA RENTRÉE!

HORAIRES DES BUS DU 1^{ER} JOUR D'ÉCOLE (HEURES DE DÉPART DES BUS)

LIEUX DE DÉPART	ÉCOLE PRIMAIRE	ÉCOLE SECONDAIRE
COURTELARY	07H55	
CORMORET	08H10	9H 08H10 / 1011H 08H50
VILLERET	08H05	9H 08H05 / 1011H 08H45

- → LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DEVANT LES ÉCOLES RESPECTIVES 5 MIN. AVANT LE DÉPART.
- → LES HORAIRES DE BUS ET DE PISCINE SERONT COMMUNIQUÉS À LA RENTRÉE D'AOÛT.

ENFANTS DOMICILÉS DANS LE SYNDICAT SCOLAIRE COVICOU -> CLASSES À ST-IMIER HORAIRES DES BUS DU 1^{ER} JOUR D'ÉCOLE (HEURES DE DÉPART DES BUS)

LIEUX DE DÉPART

COURTELARY	07H45
CORMORET	07H50
VILLERET	07H55

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

VACANCES D'HIVER:LUNDI 25.12.2020 AU VENDREDI 08.01.2021

POUR LES DATES DES VACANCES ULTÉRIEURES,

ET LES ATTESTATIONS SCOLAIRES:

(LE 1^{ER} MAI EST FÉRIÉ CHAQUE ANNÉE)

VEUILLEZ VOUS INFORMER ET FAIRE LES DEMANDES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU SECRÉTARIAT SCOLAIRE :

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

MARDI APRÈS-MIDI (13H30 - 17H00) ET JEUDI MATIN (08H30 - 11H45)

SERVICES SCOLAIRES

DENTISTE SCOLAIRE, ST-IMIER : ANA MENDONÇA032 941 47 41	
DENTISTE SCOLAIRE, COURTELARY : PETER FORSTER-SMITH	
MÉDECIN SCOLAIRE, ST-IMIER: CHRISTIAN DYROFF	
MÉDECIN SCOLAIRE, COURTELARY: MICHEL RUCHONNET032 944 10 10	
CABINET D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE, ST-IMIER:032 941 38 21	
CABINET DE PSYCHOMOTRICITÉ, ST-IMIER :032 941 38 21	
SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS, TAVANNES031 636 16 86	
BIBLIOTHÈQUES	
CORMORET: NICOLE HAGER OEUVRAY	
(MA 17H00-18H30)	
COURTELARY: ANNE DALLA PIAZZA	
(LU 15H00-17H30, MA 17H00-19H00, JE 15H00-16H30 ET VE 9H30-10H30)	
VILLERET: CATHERINE ZBINDEN	
(MA 9H00-10H00 ET 15H00-18H00, JE 18H15-19H15)	
EDUCATION ROUTIÈRE : VALÉRIE BISSAT	
DOMAINE SANTÉ SEXUELLE (DSS) : NICOLE DIETSCHI	
PROPHYLAXIE DENTAIRE: MARION ASCHWANDEN	
CONCIERGERIE	
CORMORET : MARLYSE BINGGELI ET DANIEL JENZER079 381 68 60	
VILLERET/COURTELARY : FRÉDÉRIC SINGER	
COURTELARY : ALESSIA ET STÉPHANE DRAND	
ASSOCIATION DES PARENTS COURTELARY-CORMORET-VILLERET	
SOPHIE BARRAS / PRÉSIDENTE079 706 97 83	

SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE

MÉDECIN

La visite médicale est obligatoire pour les élèves de 2H, de 6H et de 10H. L'examen porte sur la santé générale de l'enfant (ouïe, vue, etc.).

DENTISTE

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves de 1H à 11H. Les parents s'engagent à donner suite au diagnostic du dentiste. Suivi consigné dans la carte dentaire.

• DOMAINE SANTÉ SEXUEL (DSS)

Des cours d'éducation sexuelle facultatifs sont proposés par le DSS (Domaine de la santé sexuelle) aux classes 3H, 6H, 8H et 11H ainsi qu'une séance d'information aux parents des élèves de 1H à 3H et 6H à 8H.

SANTÉ

Merci de signaler un éventuel problème de santé (asthme, allergie, etc).

POUX

En cas de découverte de poux, avertir impérativement l'enseignant. S'il détecte des poux sur un élève, l'enseignant avertit les parents.

ASSURANCE/ACCIDENT

Une déclaration d'accident est à remplir par les parents auprès de leur caisse maladie et accident.

POLICE

En cas de dégâts causés par un élève, les parents assument la responsabilité. Leur assurance RC privée prend en charge les dommages.

CONCEPT OMPP

Il s'agit de l'organisation des mesures pédagogiques particulières (OMPP) gérée par le cercle de l'enseignement spécialisé de St-Imier.

Le service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est le référent et conseiller pour l'octroi des mesures.

Chaque élève de notre établissement scolaire peut bénéficier des mesures suivantes :

LOGOPÉDIE (ORTHOPHONIE)

Intervention auprès d'élèves en difficulté de communication et de langage (prononciation, surdité, lecture, communication orale, difficultés orthographiques, dyslexie, ...)

PSYCHOMOTRICITÉ

Intervention auprès d'élèves présentant des difficultés dans la maîtrise de leur corps et dans leurs relations avec l'espace environnant.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AMBULATOIRE (SPA)

Soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage dans un domaine spécifique.

COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)

Cours intensifs et d'approfondissement pour les élèves allophones.

CLASSE D'INTRODUCTION (CDI)

Programme d'enseignement de la 3H dispensé sur deux années destiné aux élèves ayant besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour l'entrée dans les apprentissages de 3H. Classe à St-Imier.

CLASSE DE SOUTIEN (CDS)

Programme d'enseignement adapté et individualisé proposé à des élèves en difficulté notoire. Classe à St-Imier.

SOUTIEN D'ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL (HP)

Accompagnement dans le développement des compétences intellectuelles et sociales pour les élèves ayant des capacités hors norme. Leçons ponctuelles.

TRANSPORTS SCOLAIRES

CHAUFFEUR DU BUS VERT : CHRISTIAN HUG 079 439 22 03

CHARTE

« JE PRENDS LE BUS, JE ME PROTÈGE, JE LE PROTÈGE ».

Je prends le bus pour aller à l'école.

Aussi, pour ma propre sécurité et par respect envers le chauffeur et mes camarades, je m'engage à :

- Etre à l'arrêt du bus 5 minutes à l'avance, le chauffeur n'attend pas les retardataires.
- Attendre calmement le bus à l'endroit prévu à cet effet et ne pas jouer sur la route avant son arrivée.
- Attendre l'arrêt complet du bus et l'ouverture des portes avant de s'en approcher et de monter à bord.
- Ecouter le chauffeur et lui obéir.
- Dans le bus, m'asseoir aussitôt entré, attacher obligatoirement la ceinture et rester tranquille. En cas de non-respect, le chauffeur ne pourra pas être tenu pour responsable.
- Respecter mes camarades par mon attitude et mon langage.
- Attendre l'arrêt complet du bus, laisser sortir les petits avant de me lever pour en descendre.
- Ne pas détériorer le bus. Toute détérioration sera facturée au responsable des dégâts.
- Ne pas manger, ni boire à l'intérieur du bus.
- L'usage des téléphones portables est interdit à l'intérieur du bus.
- L'écoute de la musique est tolérée uniquement avec des écouteurs.
- L'hiver, l'enfant est prié d'enlever la neige de ses vêtements et souliers avant d'entrer.
- L'enfant qui manque le bus à l'entrée des classes avertit ses parents ou les enseignants les plus proches.
- L'enfant qui manque le bus à la sortie des classes avertit un enseignant.

SI JE NE RESPECTE PAS CET ENGAGEMENT, JE POURRAI FAIRE L'OBJET DE SANCTIONS.

Nous demandons instamment aux parents de lire et de signer la charte du bon usage du bus avec leur(s) enfant(s). Il s'agira d'un engagement de la part des parents et des élèves, avec les conséquences qui pourraient en découler.

Il va de soi que si un enfant devait ne pas respecter cet engagement, il se heurterait aux sanctions suivantes :

- 1) PREMIER AVERTISSEMENT ÉCRIT : une remarque sera mise par l'enseignant dans le carnet de devoirs.
- 2) AU 2ÈME AVERTISSEMENT ÉCRIT : selon la gravité du cas et après discussion avec les chauffeurs, la direction décidera de la sanction. Celle-ci pourra aller du travail d'intérêt général, comme le nettoyage du bus, par exemple, jusqu'à l'exclusion de l'enfant du bus scolaire pour une durée déterminée.

3) DANS TOUS LES CAS, LES DÉGÂTS SERONT FACTURÉS À L'AUTORITÉ PARENTALE DU RESPONSABLE.

Nous espérons que les élèves respecteront l'engagement pris en début d'année et que les parents nous aideront en ce sens. La sécurité des enfants est en jeu.

Les parents sont priés d'expliquer aux enfants comment mettre la ceinture de sécurité. Durant les premières semaines les chauffeurs ne peuvent aider que de manière très ponctuelle les plus jeunes.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, si des élèves désirent utiliser le bus pour des courses non prévues par leur horaire, ils doivent impérativement faire une demande au chauffeur, la veille dans la mesure du possible. Pour des raisons de sécurité, le chauffeur est en droit de refuser tout élève supplémentaire si son effectif est complet. Pour des courses supplémentaires régulières, une demande écrite doit être faite auprès du/de la responsable des transports du syndicat.

CONSIGNES EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD

- Avant l'école, les élèves sont sous la responsabilité des parents jusqu'à la montée dans les bus. En cas d'absence ou de retard, les parents doivent avertir l'enseignant. Pour les enfants qui ratent le bus et qui ne peuvent pas avertir un enseignant, ils doivent rentrer à la maison ou vous avertir si vous n'êtes pas chez vous. Il s'agira soit de l'amener à l'école par vos propres moyens soit de prendre le prochain bus (s'il y en a encore un).
- Après l'école, si un élève rate le bus, il doit en informer un enseignant de l'école qui prendra les mesures nécessaires (avertir les parents et/ou les chauffeurs de bus).

CONTACT

THIERRY GERBER......RESPONSABLE DES TRANSPORTS.......079 410 40 84

COMMUNICATION

PROCÉDURE APPLICABLE POUR LES PARENTS EN CAS DE BESOIN :

- 1. PRENDRE CONTACT AVEC L'ENSEIGNANT CONCERNÉ.
- 2. ÉVENTUELLEMENT AVERTIR LE TITULAIRE DE CLASSE.
- 3. EN CAS DE NÉCESSITÉ, ADRESSER UNE DEMANDE ÉCRITE À LA DIRECTION QUI CONVOQUE LES INTÉRESSÉS.
- 4. EN DERNIER RECOURS, ADRESSER UNE DEMANDE ÉCRITE À LA COMMISSION SCOLAIRE OU À L'INSPECTEUR SCOLAIRE.

VOS COORDONNÉES

MERCI DE COMMUNIQUER À LA DIRECTION ET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
TOUTE MODIFICATION D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.

ABSENCES ET DISPENSES

ABSENCES

Une absence <u>est excusée</u> dans les cas suivants : **maladie et accident de l'enfant, décès dans** la famille, consultation chez le médecin, le dentiste ou le service psychologique pour enfant et adolescent.

Les parents annoncent <u>le matin même</u> au maître ou à la maîtresse de classe les absences non prévisibles en téléphonant et/ou y laissant un message ou un sms suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

Faute d'information, l'enseignant appellera les parents.

Les parents annoncent <u>préalablement</u> au maître ou à la maîtresse de classe les absences prévisibles avec un billet d'excuse signé par les parents ou en téléphonant et, si besoin, en y laissant un message sur le répondeur ou un message suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

Le maître ou la maîtresse de classe peut exiger la présentation d'un <u>certificat médical</u> ou de toute autre attestation.

DISPENSES

Les dispenses sont accordées pour des raisons exceptionnelles. Elles sont soumises à la direction de l'école par écrit <u>4 semaines</u> à l'avance.

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école.

DEMANDE DE STAGE

EN **10H**, LA DURÉE D'UN OU DE PLUSIEURS STAGES EST FIXÉE À <u>5 JOURS</u> AU MAXIMUM.

EN **11H,** LA DURÉE ET LE NOMBRE DE STAGES PROFESSIONNEL <u>NE SONT PLUS LIMITÉS.</u>

- AVANT LE STAGE, demander au titulaire de classe un formulaire de dispense pour celui-ci, en ayant au préalable le nom de l'entreprise ou de l'école ainsi que les dates. (Ces informations doivent être transmises par écrit).
- APRÈS LE STAGE, ramener la feuille avec l'attestation, la date et la signature de l'entreprise ou de l'école au titulaire de classe.